

2023

Villejuif, le 15 février

NOTE D'INFORMATION 2023-04

CAMPAGNE DE PARRAINAGE 2023

Madame, Monsieur,

Gustave Roussy rencontre des difficultés, comme l'ensemble des établissements de santé à recruter certaines catégories de personnels, des Infirmiers(ères) de bloc opératoire (IBODE), des Infirmiers(ères) d'anesthésie (IADE), des Infirmiers(ères) (IDE), des Manipulateurs(trices) en radiologie, des Techniciens(nes) de laboratoire et des Préparateurs(trices) en pharmacie.

L'effort de recrutement externe est porté par l'encadrement de ces différents secteurs et la DRH et nous cherchons à accentuer nos chances de pourvoir les postes vacants en vous sollicitant.

Vous-même êtes peut-être en contact avec un certain nombre de professionnels qui seraient susceptibles d'être intéressés par une perspective de carrière au sein de Gustave Roussy.

C'est pour cette raison que la Direction des Ressources Humaines souhaite vous associer à cette démarche de recrutement de la manière suivante :

- **Tout salarié présent à l'effectif de Gustave Roussy** (en dehors des salariés qui participent habituellement au processus de recrutement, DRH, encadrement notamment) peut parrainer la candidature d'une personne externe à notre établissement (il s'agit d'une personne n'étant pas actuellement dans le circuit des embauches en cours au sein de notre établissement au moment du parrainage).
- Chaque personne (dénommée filleul¹) présentée dans le cadre d'un parrainage répond aux conditions de diplôme et d'expérience mentionnées au sein de la fiche de poste mise à disposition par la Direction des Ressources Humaines.
- Les dossiers présentés par un parrain doivent être remis au bureau du Référent RH en charge du recrutement au 13^{ème} étage, qui attestera des noms des personnes parrainées **avant tout entretien** avec la DRH ou l'encadrement.
- Le processus de recrutement intégrera ou pas les dossiers parrainés selon la correspondance des profils avec le poste à pourvoir. Le parrain sera tenu informé des suites réservées à la candidature de son filleul.
- Ce n'est qu'au terme du processus de recrutement, lorsqu'un contrat de travail à durée indéterminée aura été établi et signé par les deux parties que le parrainage sera validé « finalisé ». Une lettre d'embauche retournée validée par le filleul est également considérée valable.
- Chaque nouveau salarié susmentionné parrainé, embauché en CDI dans les conditions précitées, permettra le versement d'une « prime de parrainage » à son parrain. Le montant de cette prime

¹ Le filleul ne peut pas avoir été lié par un contrat ou avoir réalisé une mission d'intérim au sein de Gustave Roussy précédemment.

de parrainage variera en fonction de la situation du salarié parrainé l'année précédent son embauche.

- Si le salarié parrainé n'a pas réalisé de stage au sein de GR l'année précédent son recrutement, le montant de la prime s'élèvera à 1 000 € bruts et sera versé selon les modalités suivantes :
 - **500 € bruts** en fin de mois de validation de la période d'essai du filleul ;
 - **500 € bruts** en fin de 6^{ème} mois de présence du filleul.
- Si le salarié parrainé vient d'obtenir son diplôme et a réalisé un stage au sein de GR l'année précédent son recrutement, le montant de la prime s'élèvera à 500 € bruts et sera versé selon les modalités suivantes :
 - **250 € bruts** en fin de mois de validation de la période d'essai du filleul ;
 - **250 € bruts** en fin de 6^{ème} mois de présence du filleul.

Ces montants sont acquis pour tout parrain dont le contrat de travail n'est pas rompu au moment du versement.

- Un parrain peut recevoir jusqu'à 3000 € bruts au titre des embauches engagées d'ici le 31 décembre 2023.

Ce dispositif de parrainage prend effet au 1^{er} janvier 2023 et reste valable pour tout recrutement réalisé d'ici le 31 décembre 2023 pour les emplois suivants :

- pour le personnel IDE de jour ;
- pour le personnel IDE de nuit ;
- pour le personnel IADE ;
- pour le personnel IBODE ;
- pour le personnel Manipulateur en radiologie ;
- pour le personnel Technicien de laboratoire ;
- pour le personnel Préparateur en Pharmacie.

En espérant que ce dispositif remporte votre adhésion, nous vous prions d'agrémenter, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Didier SAMARAN
Directeur des Ressources Humaines